

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

Date de mise en ligne : 23/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

Affaire n°35-A-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **deux-juillet** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 24 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Étaient présent(e)s : M. Frédéric MARTIN (Maire) - Mme Christine HAIGRON (1^{ère} Adjointe) - M. David BERTIER (2^{ème} Adjoint) - Mme Nadine BRARD (3^{ème} Adjointe) - M. Jean-François BORDAIS (4^{ème} Adjoint) – Mme Dorothée du PONTAVICE - Mme Danielle DROUYER - M. Christian BELLIER – Mme Fabienne FROMONT - Mme Aurélie HAILLOT – M. Albéric JOHANET.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : M. Raboana RANAIVO - M. Thierry MONTENAT - M. Kévin BEAUGRAND.

Pouvoirs : M. Raboana RANAIVO à M. Christian BELLIER – M. Thierry MONTENAT à M. Frédéric MARTIN.

OBJET : MARCHÉ HEBDOMADAIRE A LA HALLE MULTI USAGES - Création du marché

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La commune de Pocé-les-Bois souhaite organiser un marché hebdomadaire sous le bâtiment de la halle et sur son plateau, afin de répondre à une demande de la population et aux souhaits de commerçants non sédentaires.

Ce marché sera réservé en priorité aux producteurs locaux (à moins de 40 km de Poce les bois) et dédié principalement au métier de bouche mais une partie des emplacements pourra être attribuée à d'autres activités non alimentaires.

Ce marché se tiendra tous les vendredis de 16h30 à 20h00.

La création d'un marché communal résulte d'une délibération, adoptée « après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis », conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le régime des droits de place et de stationnement sur les marchés « est défini conformément aux dispositions d'un cahier des charges ou d'un règlement établi par l'autorité municipale après consultation des organisations professionnelles intéressées.

Le Syndicat des Commerçants et Artisans des Marchés d'Ille-et-Vilaine a été consulté concernant la création dudit marché et a émis un avis favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18 ;

Vu la consultation des organisations professionnelles intéressées en date du 19 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'AUTORISER la création d'un marché communal sous le bâtiment de la halle et son plateau, sise 1 rue de la Closerie du Bourg, le vendredi de 16h30 à 20h00 ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son suppléant, à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 2 juillet 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric MARTIN



Le Secrétaire de séance,
David BERTIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'David Bertier', written over a horizontal line.